



mars 2016

BULLETIN MUNICIPAL N° 16

Site Internet : www.saint-thome.fr

- ECOLE

INSCRIPTIONS : Afin de préparer au mieux la rentrée scolaire 2016-2017, il est demandé aux parents de bien vouloir inscrire dès à présent les enfants de 2 ans et plus. La démarche se fait en Mairie sur présentation du livret de famille et du carnet de santé de l'enfant.

La garderie (0,50 € la demi-heure) fonctionne le matin de 7 h 30 à 9 h, l'après-midi de 16 h 30 à 18 h.

L'accueil périscolaire gratuit est proposé de 15 h 45 à 16 h 30.

Le service de la cantine, de 12 h à 13 h 30, est facturé 3,60 € le repas.

- EXTENSION DE L'ECOLE ET RENOVATION DES BATIMENTS COMMUNAUX

La Commission d'appel d'offres, après analyse des 62 propositions concernant 12 lots, a retenu 12 entreprises drômoises ou ardéchoises. Le montant global prévisionnel des travaux s'élève à 879 661,73 € HT.

Le montant total des subventions attendues est estimé à 535 000,00 € soit 60 % du financement :

ETAT : 300 000 € - Conseil Départemental : 150 000 € - Ministère de l'Intérieur : 25 000 € -

Communauté de Communes Rhône-Helvie : 35 000 € (bibliothèque) – SDE 07 : 25 000 € (Certificat d'Economie d'Energie).

La Municipalité envisage de contracter un emprunt de 300 000,00 € maximum.

- COMMUNAUTE DE COMMUNES RHONE-HELVIE

BIBLIOTHEQUE

Elle sera exceptionnellement fermée les 29 et 31 mars car, dans le cadre des travaux d'extension de l'école, le local abritant actuellement la bibliothèque, sera démoli en même temps que le préau.

A partir du 5 avril, la bibliothèque sera hébergée au Chastelas (proche de l'église) mis gracieusement à disposition. Les horaires d'ouverture restent inchangés (mardi de 15 h 30 à 18 h 30 et jeudi de 15 h 30 à 18 h 30). Il est rappelé que le prêt des livres est gratuit, sans aucune adhésion préalable.

CENTRE SOCIO-CULTUREL DU TEIL

Une « baladiscute » est organisée **jeudi 24 mars** à partir de 16 h 30. Départ Place des Crottes pour un circuit pédestre passant par Chasser jusqu'au réservoir d'eau et retour. Un verre de l'amitié sera servi à l'issue de la promenade ouverte à tous.

- CARTE NATIONALE D'DENTITE

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la durée de validité des CNI a été prolongée de 5 ans. Le renouvellement avant expiration du délai légal de 15 ans peut être demandé sous conditions, pour répondre à des situations particulières :

- Motif professionnel, et notamment accès à de sites sensibles ou sécurisés (ex : centrales nucléaires, aéroports, etc.) : *le demandeur devra nécessairement présenter un justificatif ainsi qu'une déclaration écrite donnant toute explication utile.*
- Voyage professionnel ou personnel dans des pays qui ne reconnaissent pas la CNI de moins de 15 ans comme un document de voyage valide ; ou si le voyageur a des raisons de craindre des difficultés à l'occasion de son voyage (ex : croisière) ; *le demandeur devra nécessairement présenter un justificatif ainsi qu'une déclaration écrite donnant toute explication utile.*

- AMBROISIE

L'allergie au pollen d'ambroisie est devenue en quelques années un véritable enjeu de santé publique, notamment en Rhône-Alpes qui est la région la plus impactée en France. L'ambroisie est envahissante et son pollen est un des allergènes les plus puissants connus. Tout doit être mis en œuvre pour qu'on n'atteigne pas un niveau record. Réduire la présence de l'ambroisie et donc le taux de pollen dans l'air, c'est réduire fortement la gêne ressentie et éviter des hospitalisations, des arrêts maladie, des crises d'asthme, de fortes fatigues, etc. Concrètement, en cette saison pré-estivale, des actions préventives simples existent et doivent être réalisées sans tarder. En voici quelques exemples :

- Sur des bords de routes et de chemins, ensemercer des plantes qui empêcheront durablement l'ambroisie de germer chaque année, en avril et mai (trèfle, luzerne).
- Sur des jardins et des champs infestés, arrêter de remanier le terrain d'année en année, et partir sur un ensemençement durable du même type (trèfle, luzerne), afin d'épuiser le stock de graine dans la terre. 3 ans semblent un minimum. Sinon, poser au sein des jardins un textile ou un paillis épais.
- Sur des parties de terrain où seule une prairie fleurie ou une pelouse peut être ensemençée, cela n'empêchera pas l'ambroisie de germer chaque année. La stratégie est alors d'arracher l'ambroisie qui va apparaître ou, si elle est trop abondante, la faucher 2 à 3 fois entre juillet et septembre grâce aux tontes de pelouse, afin d'éviter la pollinisation et surtout la production de graines. Epuiser le stock de graines d'ambroisie situées à moins de 5 cm de profondeur permet de la faire disparaître en 2-3 ans sur une pelouse, à condition de ne pas remanier ensuite le terrain.
- Surveiller la provenance de terres et remblais rapportés, utilisés sur des chantiers (éviter si possible qu'ils proviennent de terrains infestés).

- ASSOCIATIONS

COMITE DES LOISIRS

Samedi 30 avril : 2 sorties botaniques, de 9 h à 12 h ou de 14 h à 17 h, sont proposées sur la Commune de ST THOME à la découverte de plantes locales aux vertus culinaires, aromatiques ou médicinales.
Places limitées : réservation auprès du Comité des Loisirs ou d'Hélène PILLOT au 06 82 49 92 71.
Tarif : 7 € par personne.

AMICALE LAIQUE.

Samedi 26 mars : Carnaval des enfants : 15 heures : défilé, pignata, concours de déguisement.
A 19 h : auberge espagnole, karaoké.

- ETAT CIVIL

Nous avons eu la tristesse d'enregistrer le décès de Madame Fernande RAOUX survenu le 27 février.
Nous renouvelons nos condoléances à la famille.